

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 12	<u>Pour</u> : 12 (11+1 <u>procuration</u>)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	S'est retiré
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017- 15 : Vote du compte administratif du budget principal pour 2016

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

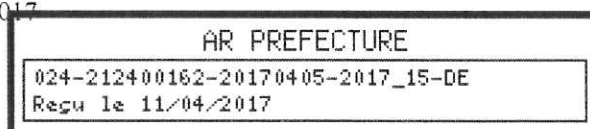
Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance du vote de l'adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2016, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07/04/2017
Page 1 sur 2



⇒ APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2016 du budget principal défini ci-après :

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	172 393,98	186 263,74	-13 869,76
Fonctionnement	504 280,90	411 226,17	93 054,73
Total	676 674,88	597 489,91	79 184,97

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Affectation du résultat 2015 en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	212 183,74		-13 869,76	198 313,98
Fonctionnement	277 353,02		93 054,73	370 407,75
Total	489 536,76		79 184,97	568 721,73

Solde d'exécution d'investissement	198 313,98	c/001	Report Section investissement recettes
Restes à réaliser : dépenses	-222 526,26		
Restes à réaliser : recettes	+111 104,91		
TOTAL Investissement	86 892,63		
Affectation à l'investissement	0,00		Affectation obligatoire c/1068 Section d'investissement
Résultat de fonctionnement	370 407,75		
Reste en report à nouveau	370 407,75	c/002	Report Section Fonctionnement recettes

- ⇒ constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- ⇒ reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07/04/2017
Page 2 sur 2



024-212400162-20170405-2017_15-DE
Regu le 11/04/2017